

29 mars 2011

11.341

Question Doris Angst**Pour une gouvernance du Doubs participative**

Depuis quelques temps l'état du Doubs est préoccupant. L'utilisation du Doubs franco-suisse est réglée par une convention internationale, ainsi que par des concessions et autorisations octroyées par les deux Etats. L'accord cadre qui a défini un mode de gestion du Doubs franco-suisse arrive à terme. Il semble en effet que les partenaires s'engagent vers une nouvelle gouvernance du Doubs prenant mieux en compte certaines problématiques jusque-là occultées, telles la gestion qualitative et quantitative des eaux.

Du côté France, les partenaires associatifs sont engagés aux côtés des politiques et des autorités dans le processus de nouvelle gouvernance. Il est plus que jamais essentiel de réunir dans les processus décisionnels divers partenaires, afin d'assurer une approche holistique du problème Doubs.

Partant de là, le Conseil d'Etat peut-il nous dire:

- a) S'il a eu connaissance de la nouvelle proposition de gouvernance faite par le gouvernement français.
- b) Quels ont été les conflits entre la Suisse et la France, ainsi que les autres raisons géopolitiques, qui ont conduit à la reconsidération de la gestion du Doubs.
- c) S'il est prêt à assurer la protection et renaturation du Doubs et à respecter les nouvelles législations en vigueur, partant de là à engager des projets de reconstitution du continuum du Doubs dans la réserve naturelle et site IFP.
- d) S'il accepte l'idée d'intégrer dans les processus décisionnels de la future gouvernance des partenaires associatifs, y compris les milieux de la protection de l'environnement et des pêcheurs.

Une réponse écrite est demandée.

Cosignataire: G. Hirschy.